



Public visé :

Tous les travailleurs susceptibles d'utiliser un appareil respiratoire afin d'effectuer une opération, une évacuation ou un sauvetage en milieu toxique ou anoxique.

Prérequis :

- Maîtrise de la langue française
- Présenter un certificat médical d'aptitude au port des équipements de protection respiratoire

Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Risque d'explosion : Articles R4227-21 à 27, R4227-42 à 54 du code du travail.
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2 et 4, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.

Durée :

- 7 heures (1 jour)

Périodicité :

A définir par l'employeur

Nombre de participants par groupe :

8 personnes maximum.

Objectif général de la formation :

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de mettre en œuvre l'appareil en toute sécurité et en connaissant l'autonomie mise à sa disposition.

Programme général de la formation :

- Enseignements théoriques : Types d'appareils, composition, alimentation, contraintes physiques, vérifications et entretien, modalités de mise en œuvre et de déplacement, calcul d'autonomie, communication.
- Enseignements pratiques : Entraînement sur parcours et simulations d'accidents.
- Bilan de la formation

Codes de formation :

Formacode : : 11567 – Sécurité industrie chimique.

NSF : : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients et d'un Service Administratif
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD).

Moyens techniques :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : Appareils respiratoires isolants (avec bouteilles pleines) et installations et/ou locaux permettant de réaliser un parcours d'entraînement.
- En cas de formation sur un de nos centres, ces moyens sont à notre charge. En cas de formation intra-entreprise, ils doivent être garantis par l'employeur des bénéficiaires. Les appareils et installations doivent être conformes à la réglementation sans quoi la formation ne pourra pas avoir lieu.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formateurs en prévention des risques professionnels,
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Livret de formation remis en fin de formation

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une grille d'évaluation

Modalités d'obtention :

- Attestation de fin de formation délivrée à l'issue de la formation précisant si les objectifs sont atteints ou non.

Sécurité et hygiène :

- En cas de formation sur l'un de nos centres, les consignes sanitaires et le règlement intérieur seront affichés sur place.

Accessibilité (handicap) :

- Certains de nos centres sont accessibles aux personnes en situation de handicap (nous consulter).

Qualité de la prestation :

- La qualité de la formation préalable ne saurait garantir si la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :

Intra : à partir de 900.00€HT

